

UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 24 mars 2022

Région Réunion
Hotel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
97490 Sainte-Clotilde

A l'attention de Madame la Présidente de Région

N/Réf. : URR13-2022

Objet : Comité technique du 06/04/22 – questions diverses UNSA non traitées du CT du 09/12/21

Madame la Présidente,

Par courrier du 24 mars 2022, vous nous informez de la tenue d'un comité technique et de son ordre du jour.

Pour mémoire, lors de la dernière séance du 9 décembre, les QD proposées par les organisations syndicales n'ont pas été traitées. Je vous soumets donc les questions diverses suivantes que nous souhaitons voir inscrites à l'ordre du jour et auxquelles nous attendons des réponses de la part des services concernés :

1. Quelle est la position de la Collectivité sur le renouvellement de contractuels et le plan de pérennisation de l'emploi des agents (*cf courriers UNSA du 24/11/2021 et du 03/09/2021 ci-joint*) ?
2. Quelles sont les suites données par la Collectivité sur les LDG "Avancement de grade et promotion interne" suite au CT du 28/04/2021 (*cf courrier UNSA du 29/09/2021 ci-joint*) ?
3. Qu'en est-il de l'avancement de la mise à jour du règlement intérieur (version en vigueur de 1999) ?
4. Un audit au sein des services de la DEER et plus largement de la DGA routes concernant l'organisation des travaux d'entretien, d'astreinte, de suivi de travaux confiés aux entreprises, d'exploitation, etc., à l'image de ce qui se fait au sein des directions patrimoniales actuellement (DBA DPI DL) est-il prévu par la Collectivité ?
5. Quelle démarche a été engagée par la Collectivité afin d'apporter des solutions managériales aux agents du CESER (*suite au courrier UNSA du 24/09/21 ci-joint*) ?

Nouvelles QD :

6. La mise en place des cartes de paiement en remplacement des tickets restaurant physiques a été faite sans l'avis du CT. Ce dispositif, bien que facilitant la gestion matériel par la DRH, ne favorise pas les petits commerces locaux, la plus part d'entre eux n'étant pas affiliés au dispositif. Nous demandons donc que ce sujet soit discuté en CT afin d'apporter des solutions opérationnelles
7. Pourquoi les agents des CREPS n'ont pas reçu la compensation repas appliquée aux agents des lycées (50€) ?
8. Pourquoi les agents des lycées et des CREPS ne disposent pas de cartes professionnelles ?

Sûr de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agrérer, madame la Présidente l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général
UNSA REGION REUNION,

Yves TAMBON

UNSA REGION REUNION
@ : unsa.regionreunion@gmail.com
f b : unsaregion974.com
t 02 62 97 65 03

efficace certifié UNSA autonome responsable